

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

### **OBJET :**

**DELEGATION DE  
FONCTION A  
L'ADMINISTRATION  
GENERALE, AUX  
FINANCES, RESSOURCES  
HUMAINES, AUX  
TRAVAUX, A  
L'ENFANCE/PETITE  
ENFANCE, JEUNESSE,  
AFFAIRES SCOLAIRES,  
VIE ASSOCIATIVE,  
FESTIVITES, CULTURE,  
COMMUNICATION ET  
DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE**

**Mme Virginie MARTOS-  
FERRARA**

**1 ère Adjointe**

Monsieur le Maire de Villeneuve-lès-Maguelone,

**VU** l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 relative à l'élection du maire et des adjoints,

**VU** la délibération 2026DAD019 du 8 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire,

**CONSIDERANT** que Madame Virginie MARTOS-FERRARA a été élue 1ère Adjointe,

**CONSIDERANT** que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire,

### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1 :**

Madame Virginie MARTOS-FERRARA est déléguée à l'Administration générale, aux Finances, Ressources humaines, aux Travaux, à l'Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Affaires scolaires, Vie associative, Festivités, Culture, Communication et Développement économique.

Madame Virginie MARTOS-FERRARA est chargée de :

- préparer et proposer les affaires concernant ces délégations et signer les actes, décisions, avis et courriers s'y rapportant,
- signer toutes les pièces de dépenses ou de recettes relatives à la comptabilité communale.

#### **ARTICLE 2 :**

La délégation portée à l'article 1 du présent arrêté s'exerçant sous mon contrôle et ma responsabilité, Madame Virginie MARTOS-FERRARA m'informerà à tout moment de son action et me fera connaître les dossiers pour me permettre de donner les directives d'ordre général, et d'en contrôler la mise en œuvre et d'évoquer toute affaire.

#### **ARTICLE 3 :**

Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjointe sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

#### **ARTICLE 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, et dont copie sera adressée à Madame la Préfète de l'Hérault.

Publié le 24.04.2026  
Notifié le  
Signature

**Pour extrait conforme : En Mairie le 9 avril 2026.**



**Monsieur Le Maire**

**Olivier NOGUES**